

## BULLETIN D'ADHÉSION

Association Aid'Fi Adapt – Loi 1901

Siège social :

1 chemin du Spalier, 33710 Prignac-et-Marcamps

contact@aidfi-adapt.fr – www.aidfi-adapt.fr

### 1. POURQUOI ADHÉRER ?

Adhérer à Aid'Fi Adapt, c'est soutenir une association qui lutte contre les restes à charge qui bloquent l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées.

Plus nous serons nombreux, plus notre parole sera forte auprès des décideurs publics et des financeurs.

---

### 2. VOS COORDONNÉES

Civilité :  Mme  M.  Autre : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .... / .... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Je souhaite recevoir les informations de l'association par :

E-mail  Courrier postal  Les deux

---

### 3. VOTRE ADHÉSION (année 20....)

J'adhère à Aid'Fi Adapt (adhésion avec cotisation)  être informé(e) des appels à bénévoles ou groupes de travail (facultatif)

Cotisation annuelle (minimum 30 €) :

Membre actif – 30 €

Adhésion de soutien – 50 €

Soutien renforcé – 100 €

Autre montant : ..... € (≥ 30 €)

Mode de règlement :

Chèque à l'ordre de Aid'Fi Adapt

Virement ponctuel

Je ne souhaite pas adhérer pour l'instant mais je souhaite être informé(e) de l'actualité de l'association. Je deviens alors membre sympathisant, sans cotisation ni droit de vote (article 7 des statuts).

---

#### 4. SIGNATURE

En signant ce bulletin :

- Je demande mon adhésion à Aid'Fi Adapt pour l'année civile en cours.
- Je m'engage à respecter les statuts et les décisions de l'association.
- Je consens à l'utilisation de mes données pour la gestion de mon adhésion et l'envoi d'informations.

Fait à ....., le .... / .... / .....

Signature de l'adhérent (ou représentant légal) :

---

#### 5. INFORMATIONS IMPORTANTES (RAPPEL DES STATUTS)

Catégories de membres (articles 5 à 7) :

- Membres fondateurs : siègent de droit au CA, sans cotisation.
- Membres actifs : versent une cotisation annuelle (montant fixé par le conseil d'administration).
- Membres bienfaiteurs : personnes ou organismes pouvant être reconnus comme tels par le conseil d'administration lorsqu'ils versent une cotisation ou un don au moins égal à cent (100) fois celle d'un membre actif.
- Membres d'honneur : désignés pour services rendus, sans cotisation.
- Membres sympathisants : soutiennent l'association sans cotisation ni droit de vote.

Votre cotisation via ce bulletin vous confère la qualité de membre actif (ou, pour des montants exceptionnels, la possibilité d'être reconnu membre bienfaiteur par le conseil d'administration).

Fiscalité :

Aid'Fi Adapt a engagé une demande de rescrit fiscal afin d'ouvrir la possibilité de déduction fiscale pour certaines formes de dons et d'adhésions de soutien. Cette information sera mise à jour dès confirmation par l'administration fiscale. À ce jour, nous ne pouvons pas garantir la déductibilité des sommes versées.

Données personnelles :

Vos informations sont utilisées uniquement pour la gestion des adhésions et l'envoi d'informations. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à : [contact@aidfi-adapt.fr](mailto:contact@aidfi-adapt.fr)

---

Réservé à l'association :

N° adhérent : ..... Montant reçu : ..... €

Mode de règlement : .....

Date de réception : .... / .... / .....

Enregistré par : .....